



CAMP De **JOUR**

2019

Guide du parent

Veillez lire attentivement ce guide et le conserver tout l'été.

Camp de jour

Du 25 juin au 23 août 2019

Soirée d'informations

5 juin 2019

Au Centre récréatif

110, rue Grégoire, Henryville

Pour joindre l'organisatrice du camp

Mme Geneviève Lavoie

165, rue de l'Église

(450) 346-4106 poste 1

dga@henryville.ca

Contenu

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
MISSION ET OBJECTIFS	3
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	3
HORAIRE	3
SERVICE DE GARDE	3
RETARD OU ABSENCE	3
FRAIS DE RETARD	3
ADMISSIBILITÉ	4
PLATEAUX	4
MODALITÉS DE PAIEMENT ET VERSEMENTS	4
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT/ANNULATION	4
REÇU D'IMPÔT	4
TENUE VESTIMENTAIRE	5
CHANDAIL OFFICIEL	5
VÊTEMENTS OBLIGATOIRES	5
MATÉRIEL À APPORTER À CHAQUE JOUR	5
OBJETS PERDUS	6
MATÉRIEL INTERDIT	6
SÉCURITÉ	7
CONTRÔLE DES DÉPARTS	- 7
BICYCLETTE	7
SÉCURITÉ À LA PISCINE	7
CRÈME SOLAIRE	7
MALADIES	8
ADMINISTRATION ET ENTREPOSAGE DE MÉDICAMENTS	8
ALLERGIES GRAVES	8
MISE À JOUR DES INFORMATIONS MÉDICALES	8
URGENCE	8
COORDONNÉES	8
CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR	9
PROBLÈMES DE COMPORTEMENT ET MESURES DISCIPLINAIRES	9
CAMP DE JOUR	10
COMMUNICATION	10
SORTIES	10
ACTIVITÉS SPÉCIALES	10
DÎNER ET COLLATIONS	10
JOURNÉE-TYPE AU CAMP DE JOUR	11
EN CAS DE PLUIE	11

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MISSION ET OBJECTIFS

Le camp de jour d'Henryville a pour mission de permettre aux enfants de 5 à 12 ans de vivre des expériences de loisirs variées en groupe dans un environnement récréatif, accessible, sécuritaire, éducatif et enrichissant.

Plus précisément, le camp de jour d'Henryville vise à :

- Offrir une programmation variée et adaptée à chaque groupe d'âge incluant des activités artistiques, éducatives et sportives;
- Sensibiliser tous les intervenants, (parents, enfants, animateurs, etc.) au respect afin de créer un milieu sain et harmonieux;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La gestion du camp de jour est assurée par la Municipalité d'Henryville. La direction se réserve le droit de modifier sa programmation sans préavis si certaines conditions l'y obligent.

HORAIRE

Le camp de jour tiendra ses activités du mardi 25 juin au vendredi 23 août.

Les activités du camp de jour se déroulent du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, à moins d'avis contraire. Nous vous demandons d'arriver à l'heure afin que l'horaire des activités prévues ne soit pas perturbé. Il est très important de nous avertir pour un **léger retard (5-10 min)** ou d'une absence lors d'une journée de sortie pour ne pas compromettre l'horaire du transport. Durant les heures d'activités, les parents ne sont pas admis au camp de jour, sauf dans le cas où l'enfant arrive en retard, est malade et/ou doit quitter avant la fin de la journée.

SERVICE DE GARDE

Heures d'ouverture

Le service de garde est assuré du lundi au vendredi.

Matin : 7 h à 9 h

Soir : 16 h à 18 h

RETARD OU ABSENCE

Si votre enfant ne peut se présenter au camp, veuillez s'il-vous-plaît en aviser la responsable avant 9 h au (450) 346-4106 poste 1. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale.

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure à laquelle les activités débutent (9h), assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir. Si vous arrivez en retard lors d'une journée de sortie et que votre enfant a manqué l'autobus, vous ne serez pas remboursé et devrez garder votre enfant avec vous toute la journée. Un enfant est considéré sous la responsabilité du camp de jour après avoir donné sa présence à l'animateur présent à l'accueil.

ADMISSIBILITÉ

Le camp de jour d' Henryville accueille les enfants de 5 à 12 ans. Les enfants de 5 ans sont admis si la maternelle est complétée. **Les places sont limitées à 36 enfants par semaine.** La gestion des inscriptions est faite selon le principe du premier arrivé, premier servi.

PLATEAUX

Accueil des enfants

Centre Récréatif

110, rue Grégoire
Henryville QC. J0J 1E0
(450) 346-4106 poste 1

Plateaux secondaires

Les activités secondaires peuvent se dérouler au parc des-Petits-Bonheurs, au parc des Copains ou tout autre lieu dans le village facilement accessible à pied.

MODALITÉ DE PAIEMENT ET VERSEMENT

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Annulation ou modification d'une inscription par le participant pour toute raison

Aucun remboursement, annulation ou modification après le 1^{er} juin 2019. Les frais ne seront pas remboursés pour les journées de camp manquées.

Annulation par le participant pour raison médicale

Un remboursement pourra être émis, pour des raisons médicales touchant l'enfant seulement. Il sera fait au prorata des activités non suivies. La demande devra être faite par écrit, accompagnée d'un certificat médical original dûment signé par un médecin, et acheminé à madame Geneviève Lavoie au bureau municipal, au plus tard 21 jours après le premier jour d'absence.

Annulation par la direction du camp de jour

La direction du camp de jour se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute(s) sortie(s) extérieure(s) prévue(s) lorsque le nombre de participants n'atteint pas le minimum requis ou pour toute raison hors de son contrôle. Le remboursement sera alors intégral et sans pénalité en cas d'annulation de la sortie par la direction du camp.

REÇUS D'IMPÔTS (RELEVÉ 24)

Vous recevrez en janvier ou février 2020 un reçu officiel, **le RELEVÉ 24**. Veuillez le conserver précieusement, celui-ci vous servira pour fin d'impôts. Le reçu sera émis au nom du payeur seulement. Le numéro d'assurance sociale de la personne qui paie le camp est obligatoire, vous devez l'inscrire sur la fiche d'inscription.

TENUE VESTIMENTAIRE

CHANDAIL OFFICIEL

Chaque enfant recevra un T-shirt à l'effigie du camp de jour dans sa première semaine de fréquentation du camp. Le T-shirt est obligatoire pour toutes les sorties à l'extérieur du site du camp de jour. Il n'est pas obligatoire de le porter à tous les jours. Pensez à l'identifier au nom de votre enfant. En cas de perte, le chandail, restera obligatoire pour les sorties et devra être racheté **au coût de 10\$**.

VÊTEMENTS OBLIGATOIRES

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

- Casquette, chapeau ou autre couvre-chef pour se protéger du soleil;
- T-shirt;
- Culotte courte, **le port de la jupe ou de la robe n'est pas recommandée**;
- Souliers de course fermés *** (obligatoire en sortie);
- Vêtements adaptés à la météo de la journée, au besoin : coupe-vent, imperméable, bottes de pluies, etc.

****Des souliers légers ou sandales style "gougounes" sont acceptés uniquement lors des sorties piscine ou aux jeux d'eau.**

****Le port de bijoux et/ou vêtements luxueux sont interdits. Identifiez les vêtements de vos enfants pour éviter de les perdre. Le camp de jour n'est pas responsable en cas de vol.**

MATÉRIEL À APPORTER CHAQUE JOUR

Chaque jour, veuillez mettre dans le sac de votre enfant :

- Un lunch pour le dîner;
- 2-3 collations;
- Jus et bouteille d'eau réutilisable;
- Maillot de bain et serviette de plage;
- Chapeau ou casquette;
- Crème solaire;
- Vêtements de rechange;
- Chasse-moustique (facultatif);

****Identifier clairement tout le matériel de votre enfant.**

Les boîtes à lunch doivent contenir un bloc réfrigérant (type ice pack) puisque nous n'avons pas de réfrigérateur pouvant contenir les boîtes à lunch de tous les enfants.

OBJETS PERDUS

Une boîte à objets perdus sera disposée dans le gymnase du Centre Récréatif. Tous les objets retrouvés durant le camp y seront déposés. À la fin du camp, la boîte sera rapportée au bureau municipal et conservé jusqu'au début septembre. Passé ce délai, les articles non réclamés seront donnés à un organisme d'aide. Pensez à y jeter un coup d'œil de temps à autre!!

MATÉRIEL INTERDIT

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, **nous insistons pour que les jeux de la maison y restent**, à moins que l'animateur ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs. Tous les items interdits seront automatiquement confisqués par l'animateur pour la journée.

- Vêtement affichant des messages négatifs ou violents;
- Gilet court (type bedaine;)
- Les chaussures qui ne tiennent pas bien dans les pieds;
- Jeux de la maison, incluant petites autos, figurines, jeux vidéo, etc.;
- Cellulaire et appareil électronique.

Il est interdit d'apporter des objets personnels de valeur ou vêtement luxueux au camp de jour, afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés ou volés. ***La municipalité d'Henryville ne pourra être tenue responsable des objets perdus, endommagés ou volés.

SÉCURITÉ

CONTRÔLE DES DÉPARTS

DÉPART À LA FIN DE LA JOURNÉE

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants. La personne qui vient chercher l'enfant doit se présenter au responsable du service de garde. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste des personnes autorisées et lui demandera de le parapher (mettre ses initiales). Une pièce d'identité pourrait être demandée. Seules les personnes inscrites sur cette liste sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez aviser la coordonnatrice ou la responsable. Nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste des départs.

SI VOTRE ENFANT QUITTE SEUL

Conformément à l'autorisation que vous avez donnée à l'inscription, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à 16 h seulement. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable du service de garde chargé du contrôle des départs.

Bicyclette

Il est possible pour les enfants de se rendre au camp de jour à vélo. À chaque matin, pour la journée, l'enfant est responsable de verrouiller son vélo au support à vélo à l'aide d'une chaîne et d'un cadenas.

SÉCURITÉ À LA PISCINE (à tous les mercredis)

Seul les enfants dont les parents ont signé le formulaire lors de l'inscription, peuvent se baigner sans veste de flottaison. Pour les autres, la veste est obligatoire et elle doit être fournie par le parent. Sans cette veste de flottaison ou sans la signature du parent l'enfant ne pourra se baigner dans la piscine.

CRÈME SOLAIRE

Nous vous conseillons de procéder à l'application de crème solaire avant le départ pour le camp de jour. Les animateurs prévoient des moments en début et au cours de la journée pour procéder à des applications supplémentaires, mais l'enfant demeure responsable de l'application. Pensez à bien identifier la bouteille de lotion de votre enfant.

****Notez, qu'il est de votre responsabilité d'acheter une nouvelle bouteille, en cas de besoin, au cours de l'été.**

MALADIES

Si votre enfant présente les symptômes suivants, il est essentiel que vous le gardiez à la maison et que vous avisiez la direction du camp.

- Vomissement dans les derniers 24 h;
- Fièvre de 39°C (102°F) ou plus;
- Diarrhée;
- Éruption cutanée non-diagnostiquée;
- Maladies infectieuses;
- Poux.

ADMINISTRATION ET ENTREPOSAGE DES MÉDICAMENTS

Comme l'équipe d'animation n'a pas les compétences et l'autorité nécessaire pour administrer de la médication, les enfants devant prendre une médication sur les heures de camp de jour demeurent seuls responsables de la prise de leur médicament. Une attention particulière ou une assistance peuvent être données par l'équipe d'animation. Dans cette optique, des précisions sur la posologie seront demandées. Les médicaments seront mis en sécurité sous la garde de la coordonnatrice ou de l'animateur attitré.

ALLERGIES GRAVES

L'enfant souffrant d'allergies graves doit obligatoirement porter sur lui son auto injecteur de type Épipen, en tout temps, dans un sac à porter de main ou le porter autour de sa taille.

MISE À JOUR DES INFORMATIONS MÉDICALES

Les parents ou tuteurs ont la responsabilité de transmettre au camp toute(s) nouvelle(s) information(s) médicale(s) concernant l'enfant. Pour se faire, transmettre les informations à la responsable par courriel : dga@henryville.ca ou à la coordonnatrice du camp.

URGENCES

Conformément à l'autorisation que vous avez donnée lors de l'inscription, les parents autorisent la direction du camp de jour à prendre les dispositions nécessaires recommandées par une personne compétente, en cas d'urgence. De ce fait, les parents s'engagent à défrayer les coûts du transport en ambulance et/ou des soins administrés à l'enfant, le cas échéant.

COORDONNÉES

N'hésitez pas à communiquer avec nous, pour quelques raisons que ce soit. La direction du camp de jour peut être rejointe entre 8 h et midi (12h) et entre 13 h et 17 h au (450) 346-4106 poste 1 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à midi (12h).

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

SVP, LIRE LES RÈGLEMENTS QUI SUIVENT AVEC VOTRE ENFANT AVANT LE DÉBUT DU CAMP.

Puisque, je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

1. J'écoute et mets en application les consignes et règles du camp de jour et de l'animateur;
2. Je participe activement aux activités proposés et je m'amuse;
3. Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
4. Je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
5. Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
6. Je reste avec mon animateur et mon groupe;
7. Je m'habille convenablement pour participer aux activités;
8. Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;
9. Je suis de bonne humeur et souriant;
10. Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de ...

1. Sacrer ou d'avoir un langage inapproprié;
2. Frapper, blesser, pincer ou me battre avec les autres ;
3. Me sauver;
4. Crier des noms ou des insultes;
5. Lancer des objets;
6. Être arrogant envers les animateurs;
7. Briser du matériel;
8. Vandaliser le site ou les bâtiments.

PROBLÈMES DE COMPORTEMENT ET MESURES DISCIPLINAIRES

Une atmosphère conviviale et respectueuse est souhaitée au sein du camp de jour. Aucun langage ou geste vulgaire, insulte, violence, intimidation et attitude agressive ou déplacé ne sera toléré de la part des enfants, des animateurs, autant que des parents et ce entre enfants, envers un membre de l'équipe d'animation ou tout autre intervenant. Une participation active des enfants est primordiale pour toutes les activités du camp de jour.

Si cas échéant, l'enfant agit de façon inappropriée, des mesures disciplinaires s'appliqueront comme tel, **pour une faute jugée grave et dangereuse l'expulsion est immédiate**:

1^{ère} faute : L'enfant est retiré de l'activité et un avertissement écrit est envoyé aux parents

2^e faute : L'enfant est retiré de l'activité et un avertissement écrit est envoyé aux parents

3^e faute : Expulsion pour une journée de camp consécutive, (applicable même s'il s'agit d'une journée sortie, les frais ne sont pas remboursables);

4^e faute : Expulsion pour une semaine de camp, (applicable même s'il s'agit d'une journée sortie, les frais ne sont pas remboursables);

5^e faute : Expulsion définitive pour le reste de la saison de camp, peu importe la programmation (piscine, sortie ou autre activité spéciale) et **sans aucun remboursement**.

CAMP DE JOUR RÉGULIER

COMMUNICATION

Un mémo par semaine vous sera transmis, le jeudi ou le vendredi. Il fera état des activités, sorties et besoins spéciaux pour la semaine à venir et offre un rappel de certaines règles pour le bon déroulement du camp de jour. Merci d'en prendre connaissance.

LES SORTIES

Des imprévus; tel que la congestion routière, accident de la route, etc., peuvent retarder l'heure du retour. Si cela venait à se produire, nous vous en aviserons le plus rapidement possible. **Notez que par souci d'égalité pour tous les enfants, l'argent de poche est interdit lors des sorties.**

Il est important que vous fournissiez à votre enfant; les articles mentionnés dans le mémo hebdomadaire lorsque spécifiés pour le bon déroulement de la sortie. ****LE CHANDAIL DU CAMP DE JOUR EST TOUJOURS OBLIGATOIRE EN SORTIE, IL SERT À IDENTIFIER VOTRE ENFANT DANS LES FOULES.**

ACTIVITÉS SPÉCIALES

La semaine de camp est ponctuée d'activités spéciales, dont : expériences scientifiques, ateliers de cuisine, sorties, jeux divers etc.

Il est possible que les activités spéciales s'ajoutent à la programmation régulière. Vous en serez informé dans les mémos hebdomadaires.

DÎNER ET COLLATIONS

Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités. Il faut prévoir 2 collations santé (et une collation supplémentaire pour le service de garde) et un repas pour le dîner.

La période du dîner est généralement de 12 h à 13 h. **Il est important de mettre un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch pour éviter une intoxication alimentaire.** Un four à micro-ondes est à la disposition des enfants.

Dans une optique "Santé", les enfants sont invités à ne boire que de l'eau ou du jus de fruits au camp de jour. **AUCUNE LIQUEUR OU BOISSON ÉNERGÉTIQUE NE SERA TOLÉRÉE.** Sachez que **cette consigne s'applique aussi à nos animateurs.**

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est suggéré de ne pas mettre dans les boîtes à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Pour la même raison, le partage sera strictement interdit. Les contenants de verre sont également interdits.

**Références internet pour idées de boîte à lunch santé.

- www.tremplinsante.ca/zone-parents/les-saines-habitudes-de-vie/alimentation
- www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx
- [Cuisine futés, parents pressés](#)

JOURNÉE-TYPE AU CAMP DE JOUR

7 h à 8 h 55	Service de garde
9 h	Grand rassemblement et prise des présences
9 h 15	Début des activités en petits groupes
10 h 30	Pause collation
10 h 45	Poursuite des activités en sous-groupe
12 h à 13 h	Pause dîner et activités libres
13 h	Activités en sous-groupe
14 h 30	Pause collation
14 h 45	Reprise des activités
15 h 45	Rassemblement de fin de journée et transition avec le service de garde
16 h	Accueil des parents et départ des enfants quittant seuls
16 h à 18 h	Service de garde

EN CAS DE PLUIE

Lors des journées de pluie, les activités du camp de jour ont lieu quand même. Si une sortie ne peut avoir lieu à cause de la pluie ou du mauvais temps, des activités compensatoires seront organisées.

À remettre à la première journée au camp

Nom de mon / mes enfants : _____

J'atteste avoir lu et compris le présent document intitulé "Guide du parent" et je consens à respecter les règles qui y sont mentionnées.

Signature : _____